RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

présents : 8

votants : 8

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-six mars
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2022

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENTS :
MMES MINIOU Romane, Christine NIEL.

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RESPONSABLES ET DES GESTIONNARES DES EAUX DE BAIGNADE DU BASSIN DU TARN-AMONT : HARMONISATION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE DES SITES DE BAIGNADES DÉCLARÉS

Vu la convention de partenariat pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant du Tarn-amont signée avec le SMBVTAM,

Vu l'article 1 de la convention portant sur la signalétique des baignades qui fait l'objet d'une annexe spécifique,

Madame le Maire procède à la lecture de l'annexe spécifique à l'action relative à l'harmonisation des panneaux d'affichage des sites de baignade déclarées sur le bassin versant du Tarn-amont. L'annexe porte sur la description de l'action spécifique d'harmonisation des panneaux d'affichage et sur la répartition financière. Le montant prévisionnel de la participation financière demandée à la commune pour cette action est de 205,35 € par panneau, soit un montant prévisionnel total de 205,35 € HT pour un panneau de baignade sur la commune.

.../...

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
(par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ AUTORISE Madame le Maire à signer l'annexe spécifique à l'action d'harmonisation des panneaux d'affichage des sites de baignade déclarées sur le bassin versant du Tarn-amont, ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 29/03/2022
⇨ Reçu à la Préfecture, le
⇨ Retour en mairie, le 05 AVR. 2022
⇨ Publié ou affiché, le 05 AVR. 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
31 MARS 2022
Bureau du Courrier

ANNEXE SPÉCIFIQUE À UNE ACTION : HARMONISATION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE DES SITES DE BAIGNADES DÉCLARÉES SUR LE BASSIN VERSANT TARN-AMONT BUDGET PRÉVISIONNEL DES FRAIS INHÉRENTS À L'ACTION ANNÉE 2022

Gestionnaire baignade : Commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU,

1 - RAPPEL DE LA CONVENTION CADRE

En référence à la convention de partenariat signée pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021-2024 entre le gestionnaire de baignades et le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont en date du 14/02/2022 et notamment l'article 1 portant sur la signalétique des baignades comme l'un des objets de la convention, il est proposé une annexe spécifique.

Il est précisé que dans le cas d'actions spécifiques, il sera proposé un avenant qui pourra faire l'objet d'une annexe devra présenter le plan de financement détaillé et la répartition financière incombant à chaque partenaire. L'accord écrit du partenaire signataire est nécessaire pour engager l'action spécifique.

2 - OBJET

La présente annexe porte sur la description de l'action spécifique d'harmonisation des panneaux d'affichage des baignades en 2022 sur le bassin versant Tarn-amont et la répartition financière.

3 - RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En termes de réglementation, les responsables des eaux de baignade doivent assurer et mettre à jour régulièrement, entre le 1er juillet et le 30 août, un affichage obligatoire à destination du public sur les sites de baignade.

4 - OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette action visant à harmoniser les panneaux d'affichage des sites de baignade est d'**améliorer la gestion quotidienne et la communication auprès des pratiquants de la baignade** (présentation du site, classement, qualité de l'eau, risque lié aux cyanobactéries, interdiction de baignade, etc.). Il s'agit également d'apporter des informations pédagogiques et de **sensibilisation aux milieux naturels**, en particulier sur les milieux aquatiques aux usagers de la rivière. Cf. Esquisse projet en pièce jointe. Un recensement d'un besoin de 43 panneaux a été identifié sur les 3 départements concernées du bassin versant du Tarn-amont.

5 - DÉPENSES PRÉVISIONNELLES SUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION

Le cout estimatif prévisionnel, après consultation d'entreprises :

Conception et fabrication : (Unité 1 019 € HT)		
12 panneaux baignade en Aveyron	12 228,00 €	14 673,60 €
4 panneaux baignade dans le Gard	4 076,00 €	4 891,20 €
23 panneaux baignade en Lozère	23 437,00 €	28 124,40 €
4 panneaux (nouveaux sites – Aveyron)	4 076,00 €	4 891,20 €

Pose : (Unité 350 € HT)		
12 panneaux baignade en Aveyron	4 200,00 €	5 040,00 €
4 panneaux baignade dans le Gard	1 400,00 €	1 680,00 €
23 panneaux baignade en Lozère	8 050,00 €	9 660,00 €
4 panneaux (nouveaux sites – Aveyron)	1 400,00 €	1 680,00 €
Total pour 43 panneaux	**58 867,00 € HT**	**70 640,40 € TTC**

Coût d'un panneau coût de conception, fabrication et pose comprise : 1 369 € HT

6 - Principe de solidarité de bassin versant

Conformément à la délibération du 3 février 2022, L'autofinancement sera réparti à 50 % par le SMBVTAM par principe de mutualisation complète (action de type 1) et à 50 % par les gestionnaires de baignade par l'annexe financière à la convention.

7 - Recettes prévisionnelles

			Répartition		
Financeurs	**Taux**	**Montant**	**Aveyron**	**Gard**	**Lozère**
Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	29 433,50 €	10 952,00 €	2 738,00 €	15 743,50 €
Département de l'Aveyron * (16 panneaux soit 21 904,00 €)	10%	2 190,40 €	2 190,40 €		
Département du Gard (4 panneaux soit 5 476,00 €)	20%	1 095,20 €		1 095,20 €	
Département de la Lozère (23 panneaux soit 31 487 €)	30%	9 446,10 €			9 446,10 €
Autofinancement global	28,40%	16 701,80 €	8 761,60 €	1 642,80 €	6 297,40 €
Montant total (en € HT)	**100%**	**58 867,00 €**	**21 904,00 €**	**5 476,00 €**	**31 487,00**
Montant unitaire de l'autofinancement par panneau en € HT (100%)			**547,60 €**	**410,70 €**	**273,80 €**
Part SMBV Tarn-amont en € HT(50 %)			273,80 €	205,35 €	136,90 €
Part Gestionnaires de baignades en € HT (50%)			273,80 €	205,35 €	136,90 €

**sous réserve*

8 - Montant prévisionnel de la participation financière demandée à la commune pour l'opération

Reste à charge pour le gestionnaire de baignades dans le département du Gard pour un panneau : 205,35 €
Nombre de panneau baignade sur la commune : 1
Soit un montant total de :

205,35 € HT**

***sous réserve de l'aide attribuée par le Département Aveyron*

En deux exemplaires originaux,

À Sainte-Énimie
le 14 février 2022
Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT

Le Président
Serge Védrines

À SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
le 07 Avril 2022
Commune de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU
Bon pour accord,

Le Maire
Nicole Amasse

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
31 MARS 2022
Bureau du Courrier

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses ; antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

4 février 2022

PROJET PANNEAUX BAIGNADE DU TARN-AMONT

Les panneaux seront d'une taille d'environ 145 cm par 120 cm (utile 140 x 118 cm). Ils seront équipés d'une vitrine pour l'affichage des documents papier.
Les panneaux seront réalisés en matériaux résistants aux intempéries et ils sont démontables en cas de crue par exemple.

Ci-dessous maquette représentant un exemple de visuel imprimé face recto (verso couleur neutre) avec :

1) Logo du classement baignade interchangeable
2) 1 Zone de titre
3) 1 Encart permanent : consignes de sécurité, drapeaux en cas de baignade surveillées, etc.
4) 1 Encart permanent : sensibilisation « milieux »
5) Zone logos partenaires
6) 1 vitrine : capacité 2 A3 (portrait) + 3 A4 (portrait)



Contrat de rivière Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causses
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr